



EMPREINTE HUMAINE

Bien être, bien vivre, bien faire.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 05 novembre 2014

Empreinte Humaine s'allie au cabinet VPHR *Un partenariat exclusif pour favoriser le bien-être au travail*

Empreinte Humaine, cabinet stratégique spécialisé dans la promotion de la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux, s'associe à VPHR, premier cabinet européen centré sur la reconnaissance au travail. Une alliance stratégique pour répondre aux nouveaux enjeux des entreprises françaises.

Créé en 2012, Empreinte Humaine est un cabinet stratégique qui fonde son expertise sur la promotion de la qualité de vie au travail à travers une approche scientifique canadienne. Disposant d'une expertise qui n'est plus à démontrer, Empreinte Humaine intervient auprès des entreprises et organismes publics pour fournir du conseil stratégique, établir un diagnostic ou encore former les managers à la qualité de vie au travail.

Afin de renforcer ses compétences sur les missions liées à la reconnaissance au travail Empreinte Humaine a établi un partenariat avec le cabinet VPHR (Vision Performance Humain Reconnaissance) spécialiste dans ces domaines.

Depuis 2009, VPHR accompagne les entreprises et grands groupes dans la mise en place et le pilotage global de politiques de reconnaissance au travail. Cet accompagnement s'effectue dans une logique d'amélioration continue, d'intérêts mutuels et de bénéfices réciproques.

A travers leurs activités, les deux entreprises se rejoignent pour afficher une ambition commune :

- Construire, en collaboration avec leurs clients, des démarches, programmes et méthodes adaptés aux enjeux et contraintes,
- Favoriser le transfert de savoir-faire et l'apprentissage à travers une démarche opérationnelle,
- Inscrire cette démarche sur le long terme dans un souci permanent d'évaluer le retour sur investissement.

« Au cours des nombreuses interventions d'Empreinte Humaine en France, était régulièrement mis en évidence la thématique de la reconnaissance au travail dont l'approche est sensiblement différente des entreprises canadiennes. La reconnaissance est un puissant levier de Qualité de Vie au Travail ce qui nous a naturellement conduit à nous rapprocher de VPHR dont l'expertise spécialisée n'est plus à démontrer auprès de nombreux groupes français. » confie Christophe Nguyen, Président d'Empreinte Humaine.

Pour Christophe Laval, Président de VPHR : *«Ce partenariat avec Empreinte Humaine permettra de développer une synergie qui répondra efficacement au besoin des entreprises en matière de qualité de vie au travail et en matière de reconnaissance au travail.»*

A propos d'Empreinte Humaine www.empreintehumaine.com

Créé en septembre 2012, le cabinet Empreinte Humaine base son expertise sur la promotion de la qualité de vie au travail et couvre les 3 niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire. Les fondations de ses interventions visent à promouvoir le bien être, le bien vivre et le bien faire en situation de travail. Empreinte Humaine dispose de toute l'expertise nécessaire ainsi que d'un réseau de consultants disponibles sur toute la France pour accompagner les entreprises et organismes publics lors de leurs actions en matière de qualité de vie au travail : conduite du changement, management, psychologie, etc. Habilité Intervenant Prévention des Risques et Organisme de Formation, Empreinte Humaine possède des bureaux en France et au Canada. Par ailleurs, le cabinet a été classé « incontournable » parmi les cabinets en Qualité de Vie au Travail et prévention des Risques Psychosociaux, dans le guide 2014 Leadership & Management du capital humain.

À propos de VPHR <http://www.reconnaissanceautravail.com>

Premier cabinet européen accompagnant les organisations dans la mise en place et le pilotage global de politiques de reconnaissance au travail, VPHR affiche une triple ambition :1) Construire avec ses clients des démarches, méthodes et programmes adaptés à leurs enjeux et à leurs contraintes dans une logique d'amélioration continue, d'intérêts mutuels et de bénéfices réciproques entre l'entreprise et ses collaborateurs, 2) Favoriser l'apprentissage et le changement à travers une démarche très opérationnelle, 3) Inscrire cette démarche dans la durée en ayant le souci constant d'en évaluer le retour sur investissement.